COMMUNIQUÉ

BOBIGNY : NON AU DÉMANTÈLEMENT, OUI À UNE AUTRE VISION POUR FRANCE MESSAGERIE

Le SGLCE, section Messageries, dénonce le projet remis par la direction de France Messagerie au CSE central du 12 novembre. Dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), ce projet prévoit d'externaliser des activités aujourd'hui réalisées par les salariés du site de Bobigny.

Ces activités répondent à de véritables besoins : la direction ne prévoit pas de les arrêter, mais de les confier à un prestataire. La direction ferait donc le choix d'externaliser des activités que l'entreprise pourrait continuer à maîtriser et à réaliser avec ses propres salariés, ses compétences et ses moyens.

Derrière les termes utilisés pour présenter ce projet de réorganisation, la réalité est claire : il s'agit d'un transfert d'activités vers l'extérieur, d'une perte progressive de maîtrise de notre outil industriel et d'un affaiblissement des compétences internes.

Ce projet s'ajoute à la fermeture d'autres services et au report d'activités sur le service de nuit. Avec quels moyens humains ? La direction devra le dire. Il entraînerait une intensification du travail, une dégradation des conditions de travail, une désorganisation des opérations et des suppressions d'emplois pouvant conduire à des licenciements contraints.

Cette réorganisation fait aussi peser un risque concret sur toute la chaîne de distribution : retards dans le traitement des titres des éditeurs et dans les livraisons aux dépôts et aux diffuseurs, au détriment d'une filière déjà fragilisée.

DÉBUT 2026 : UN ACCORD DE PRINCIPE SUR UNE RCC, PUIS LE SILENCE DE LA DIRECTION

En début d'année 2026, plusieurs réunions entre les organisations syndicales de Bobigny et la direction avaient abouti à un accord de principe sur le départ d'une dizaine de salariés au cours de l'année, dans le cadre d'une rupture conventionnelle collective (RCC). Cette solution devait permettre de réduire les effectifs et de dégager des économies dès 2026, dans un cadre négocié et sans conflit social.

Après cet accord, la direction a cessé de donner des nouvelles. Les organisations syndicales ont finalement reçu une information lacunaire indiquant que la RCC ne serait pas mise en place, sans explication précise ni véritable échange.

Pourquoi avoir abandonné une voie qui aurait permis des économies dès 2026, avec l'accord de principe des syndicats, pour privilégier aujourd'hui un projet lourd de conséquences sociales ? Cette méthode nourrit la défiance et renforce les interrogations sur les objectifs réellement poursuivis à Bobigny.

UNE STRATÉGIE QUI PRÉPARE LE DÉMANTÈLEMENT COMPLET DE BOBIGNY

Depuis plusieurs années, les décisions et propositions défendues par le directeur logistique dessinent une trajectoire préoccupante : refus répétés de faire évoluer le site de Bobigny, de lui donner les équipements nécessaires pour améliorer le taux de contrôle des invendus et d'y intégrer de nouvelles activités, alors même que certaines évolutions auraient été possibles sans création de postes supplémentaires.

Cette stratégie se traduit aussi par le refus d'investir dans le matériel nécessaire à l'exploitation. Les salariés ont dû travailler sans chauffage en plein hiver ou sans climatisation en été, faute de remise en service des équipements. Ils ont également dû faire face à des matériels vieillissants, à des équipements défaillants et à des pannes répétées. Malgré ces obstacles et le manque de moyens, les équipes ont toujours assuré leurs missions.

Pris dans leur ensemble, ces choix conduisent à s'interroger sur la volonté réelle de préserver et de développer le site. Pour le SGLCE, cette succession de décisions fait craindre que le projet actuel, inacceptable et irréalisable, ne soit qu'une première étape vers le démantèlement complet de Bobigny et, à terme, la disparition du site. Le bail du site arrive à échéance en décembre 2027. Que prévoit la direction ensuite ?

Nous interpellons le directeur logistique, la direction générale et les membres du COMEX : valider ce scénario, c'est prendre la responsabilité de fragiliser durablement l'équilibre industriel, social et économique de France Messagerie et de remettre en cause son avenir.

LA FIN DE LA SUBVENTION NE JUSTIFIE PAS L'EXTERNALISATION

Pour justifier les mesures envisagées, la direction invoque la fin de la subvention d'exploitation dont bénéficiait l'entreprise. Cette évolution constitue une contrainte financière réelle, qui doit être prise en compte.

Mais elle ne peut pas servir de justification suffisante à l'externalisation des activités de Bobigny. La direction prévoit une perte en 2026 : cette perspective appelle un examen sérieux de la situation économique et la recherche de solutions durables. Elle ne démontre en rien que le transfert des activités à des prestataires extérieurs serait la seule réponse possible.

La direction ne parle que de la subvention qui s'arrête. Elle ne dit rien d'une autre ressource, bien distincte : la péréquation, que l'ensemble des éditeurs versent à France Messagerie pour les contraintes propres aux quotidiens. Elle est calculée sur les coûts de l'entreprise, ceux de Bobigny compris. Qu'en restera-t-il après le projet ? La direction ne le dit pas.

UNE AUTRE SOLUTION EXISTE : UN CENTRE UNIQUE POUR TOUTES LES ACTIVITÉS

Cette possibilité a déjà été étudiée au premier semestre 2026. Les élus et la direction n'en tirent pas les mêmes conclusions. Pour les élus, le regroupement sur un site unique est économiquement viable durant plusieurs années ; les hypothèses retenues par la direction conduisaient à l'écarter.

Pour les représentants du personnel, l'étude du premier semestre 2026 a été limitée par la transmission de données jugées insuffisantes ou contestables et par le refus d'accéder à certaines informations. Les conditions et les hypothèses de cette étude doivent donc être examinées contradictoirement, sur la base de données vérifiables et de périmètres identiques.

La direction a finalement écarté cette piste sans l'avoir suffisamment approfondie. Une question essentielle se pose : l'alternative a-t-elle réellement été étudiée avec tous les éléments nécessaires, ou son examen a-t-il été insuffisant dès le départ ? Avant toute décision irréversible, cette étude et ses hypothèses doivent pouvoir être discutées et réévaluées.

C'est pourquoi les élus désigneront un cabinet d'expertise lors de la prochaine réunion du CSE central. Cette expertise repartira de l'étude du premier semestre 2026. Elle ira plus loin et sera plus complète, avec cette fois des chiffres confirmés et des données vérifiables.

Le SGLCE propose un véritable schéma industriel : regrouper sur un même site toutes les activités, tous les flux, toutes les opérations et tous les services, avec les salariés de France Messagerie, en allant un peu plus loin que l'étude du premier semestre 2026. Ce regroupement permettrait de supprimer des doublons, de réduire les coûts immobiliers et de fonctionnement, d'optimiser les moyens humains et matériels et de limiter les ruptures de charge.

Les réserves constituées par France Messagerie depuis sa création, grâce aux efforts de tous les salariés et aux plans de départs successifs, doivent pouvoir être mobilisées pour financer et construire ce modèle industriel d'avenir.

UN PROJET INDUSTRIEL QUI PEUT GÉNÉRER DAVANTAGE D'ÉCONOMIES

Notre proposition ne consiste pas à déplacer les coûts d'un site vers un autre, mais à repenser l'organisation dans son ensemble. L'entreprise pourrait réaliser des économies structurelles sur les activités, la logistique, les locaux et les frais de fonctionnement, tout en préservant les compétences et la continuité du service.

Une question mérite d'ailleurs d'être posée sans détour : alors que les volumes et le chiffre d'affaires ne cessent de baisser, tous les coûts de structure et de fonctionnement ont-ils vraiment été examinés ? Les élus y reviendront, le moment venu.

Pour le SGLCE, ce scénario a le potentiel de dégager des économies globales supérieures à celles du projet de la direction, qui fait peser l'essentiel de l'effort sur le seul site de Bobigny. Il traite en effet simultanément les coûts d'exploitation, de logistique et de structure. Ce potentiel doit être chiffré et comparé au coût complet du projet de la direction : externalisations, transports supplémentaires, sous-traitance, réorganisations, coûts sociaux et risques de désorganisation compris.

La question posée au comité stratégique de France Messagerie et à son actionnaire, la Coopérative de distribution des quotidiens, est simple : le regroupement proposé par les salariés et les élus de Bobigny a-t-il été sérieusement étudié ? Ne permettrait-il pas de dégager davantage d'économies, avec des risques sociaux bien moindres que ceux du projet de la direction actuelle de France Messagerie ? Les membres du comité stratégique et de l'actionnaire doivent disposer de tous les éléments pour en juger avant toute décision irréversible.

TOUTE LA FILIÈRE PRESSE EST CONCERNÉE

Les conséquences dépasseraient largement Bobigny. Ce projet désorganiserait toute la chaîne : éditeurs, imprimeurs, diffuseurs, dépositaires et dépôts de province. Les perturbations dans le traitement des titres et les livraisons risqueraient de se multiplier, fragilisant davantage les diffuseurs et menaçant la régularité de la distribution.

Bobigny ne peut pas être considéré comme un établissement isolé. Le centre d'exploitation et le siège sont étroitement liés dans le fonctionnement de France Messagerie. La fermeture de Bobigny poserait inévitablement la question de l'avenir du siège lui-même et pourrait conduire à sa fermeture. C'est l'ensemble de l'organisation et toute la filière presse qui seraient alors mis en danger.

NOTRE PROPOSITION : PRÉSERVER LES EMPLOIS ET CONSTRUIRE L'AVENIR

La priorité doit être d'étudier sérieusement le regroupement de toutes les activités sur un site unique, avec les salariés de France Messagerie. Cette solution doit être évaluée à partir de chiffres transparents et partagés : elle peut rationaliser l'organisation, réduire les charges fixes, préserver les compétences et garantir la continuité du service.

Nous sommes prêts à travailler à une solution industrielle crédible. Mais cela suppose que la direction renonce au passage en force, communique tous les éléments nécessaires à l'analyse et engage enfin une véritable discussion avec les représentants du personnel.

RIEN N'EST DÉCIDÉ : LE CALENDRIER RESTE OUVERT

Le 12 novembre, la direction a dévoilé son projet au CSE central, puis aux CSE du siège et de Bobigny. Elle a rendu officiel ce qu'elle préparait depuis longtemps. Ces réunions ne tranchent rien. Les salariés de Bobigny et leurs élus attendent désormais des réponses précises, des données vérifiables et un examen sérieux de l'autre voie proposée pour l'avenir de France Messagerie.

Les salariés de Bobigny décideront eux-mêmes, ensemble, de ce qu'ils feront, et du moment. Ils n'annoncent rien. Ils ne s'interdisent rien.

Leur calendrier n'est pas celui de la direction. Il ne dépend ni des dates de la procédure, ni d'un scénario écrit à leur place.

Ce projet n'a fait l'objet d'aucune négociation avec les organisations syndicales avant d'être remis aux instances.

La direction sait ce qu'il lui reste à faire : venir discuter là où cela doit se faire, et là où cela s'est toujours fait, à la table de négociation, avec les organisations syndicales ; remettre des documents complets et vérifiables ; étudier sérieusement l'autre projet. Sans cela, rien ne se fera.

L'enjeu dépasse le seul site de Bobigny. En s'obstinant dans un projet sans avenir, la direction générale, le COMEX et l'actuel directeur logistique feraient courir à toute la filière le risque de s'effondrer : l'avenir de France Messagerie, la continuité de la distribution de la presse et un outil industriel indispensable sont en jeu. Ils devront en assumer la responsabilité.

Bobigny, le 12 novembre 2026
La section Messageries du SGLCE